

Nercès DOROUMIAN

**Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes**

ETATS DE SYNTHÈSE AU 31.12.07

A. VILLEURBANNE SPECTACLES

**14, rue du Docteur Frappaz
69100 VILLEURBANNE**

11, Quai Général Sarrail 69006 Lyon. Tél. 0478 240 704 Fax. 0472 742 960

e-mail : n.doroumian@cabinet-doroumian.com

Ordre des Experts Comptables Conseil Régional Rhône Alpes – Compagnie des Commissaires aux Comptes Région de Lyon

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale, règlement par chèque accepté

Siret : 313 341 638 00036 – NAF : 692OZ

ETATS DE SYNTHESE AU 31.12.2007	2
BILAN	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
COMPTE DE RESULTAT	5
Compte de résultat	6
DETAIL DES COMPTES	7
Détail bilan actif	8
Détail bilan passif	10
Détail compte de résultat	12
IMMOBILISATIONS	15
Inventaire des immobilisations	16
ANNEXE	17
Annexe	18
Annexe	27
Annexe:Rémunération des plus hauts cadres dirigeants	28
ETATS FISCAUX	29

ETATS DE SYNTHESE AU 31.12.2007 – BILAN

Bilan actif

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/07	Net au 31/12/06
* ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobil. incorporelles</u>				
Concessions, brevets	2 371	2 371		289
<u>Immobil. corporelles</u>				
Autres immobilisations corp.	8 673	5 261	3 412	1 259
<u>Immobil. financières</u>				
Total	11 045	7 632	3 412	1 549
* ACTIF CIRCULANT				
<u>Stocks</u>				
<u>Créances</u>				
Clients et comptes rattachés	4 807	4 000	807	1 018
Fournisseurs débiteurs	115		115	
Etat impôts sur bénéfiques	44 003		44 003	
Etat taxes sur chif. affair.	39 758		39 758	24 347
Autres créances	2 674		2 674	141 750
<u>Divers</u>				
Valeurs mobilières de placem.				55 792
Disponibilités	148 257		148 257	60 682
Charges constatées d'avance				900
Total	239 616	4 000	235 616	284 491
* COMPTES DE REGULARISATION				
Total				
T O T A L A C T I F			239 029	286 040

Bilan passif

	Net au 31/12/07	Net au 31/12/06
<u>FONDS PROPRES</u>		
Réserves :		
Report à nouveau	182 604	42 256
Résultat de l'exercice	-20 231	140 347
<u>TOTAL I</u>	162 373	182 604
<u>TOTAL II</u>		
<u>DETTES</u>		
Fournisseurs et rattachés	33 485	12 246
Autres dettes	53 538	91 190
Produits constatés d'avance	22 500	
<u>TOTAL III</u>	109 523	103 436
<u>TOTAL GENERAL (I+II+III)</u>	271 896	286 040

ETATS DE SYNTHESE AU 31.12.2007 – COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

	du 01/01/07 au 31/12/07	% C.A.	du 01/01/06 au 31/12/06	% C.A.	Variation en valeur annuelle	
<u>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</u>						
Produits des Manifestations	316 561	106.15	299 482	109.22	17 078	5
Subventions d'exploitation	501 873	168.30	592 308	216.01	-90 435	-15
Autres produits	-1 568	-0.53	7 313	2.67	-8 881	
TOTAL I	816 866	273.92	899 105	327.90	-82 238	-9
<u>CHARGES</u>						
Frais Liés aux Manifestations	24 874	8.34	42 909	15.65	-18 035	-42
Achats d'approvisionnements	376 195	126.15	299 775	109.33	76 419	25
Charges de Fonctionnement	133 814	44.87	171 214	62.44	-37 399	-21
Impôts et taxes	7 879	2.64	6 365	2.32	1 514	23
Rémunération du personnel	195 360	65.51	146 595	53.46	48 764	33
Charges sociales	91 195	30.58	67 444	24.60	23 751	35
Dotations aux amortissements	1 368	0.46	36	0.01	1 332	
Dotations aux provisions			4 000	1.46	-4 000	
Autres charges	16 145	5.41	20 086	7.33	-3 940	-19
TOTAL II	-846 834	283.97	-758 426	276.59	-88 407	11
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-29 967	-10.05	140 678	51.30	-170 646	
Produits financiers III	3 997	1.34	641	0.23	3 356	523
Charges financières IV			20	0.01	-20	
Produits exceptionnels V	2 500	0.84	59 542	21.71	-57 042	-95
Charges exceptionnelles VI	127	0.04	1 823	0.67	-1 696	-93
Impôts sur les bénéficiaires VII	-3 366	-1.13	58 670	21.40	-62 036	
EXCEDENT OU DEFICIT	-20 231	-6.78	140 347	51.18	-160 579	
	<u>Perte</u>		<u>Bénéfice</u>			

ETATS DE SYNTHESE AU 31.12.2007 – DETAIL DES COMPTES

Détail bilan actif

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/07	Net au 31/12/06
* ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobil. incorporelles</u>				
205000 LOGICIEL CIEL COMPTA	2 371.18			2 371.18
280500 AMORT LOGICIELS		2 371.18		-2 081.32
<u>Concessions, brevets</u>	<u>2 371.18</u>	<u>2 371.18</u>		<u>289.86</u>
<u>Immobil. corporelles</u>				
218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	8 295.93			5 064.33
218400 MOBILIER	377.96			377.96
281830 AMT MAT.BUREAU & INFO.		4 883.56		-3 804.63
281840 AMT MOBILIER		377.96		-377.96
<u>Autres immobilisations corp.</u>	<u>8 673.89</u>	<u>5 261.52</u>	<u>3 412.37</u>	<u>1 259.70</u>
<u>Immobil. financières</u>				
Total	11 045.07	7 632.70	3 412.37	1 549.56
* ACTIF CIRCULANT				
<u>Stocks</u>				
<u>Créances</u>				
411000 CLIENTS	4 807.75			5 018.87
491000 PROV P/DEPREC.CPTES		4 000.00		-4 000.00
<u>Clients et comptes rattachés</u>	<u>4 807.75</u>	<u>4 000.00</u>	<u>807.75</u>	<u>1 018.87</u>
401100 FRS DEBITEURS	115.08			
<u>Fournisseurs débiteurs</u>	<u>115.08</u>		<u>115.08</u>	
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	44 003.00			
<u>Etat impôts sur bénéfices</u>	<u>44 003.00</u>		<u>44 003.00</u>	
445510 TVA A DECAISSER				6 479.00
445520 CREDIT REPORTABLE	22 017.00			
445660 TVA DEDUCT.S/ACH FRAIS	11 646.80			
445661 TVA DEDUCT.S/ ACH FRAIS				10 908.89
445710 TVA COLLECTEE 2.10 %	5 651.07			5 651.07
445713 TVA COLLECTEE INTRA	444.00			
445860 TCA S/FACT NON PARVENU				1 308.43
<u>Etat taxes sur chif.affair.</u>	<u>39 758.87</u>		<u>39 758.87</u>	<u>24 347.39</u>
448700 PRODUITS A RECEVOIR				56 750.00
468700 PRODUITS A RECEVOIR				85 000.00
.../...				

Détail bilan actif

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/07	Net au 31/12/06
472000 COMPTE ATTENTE <u>Autres créances</u>	2 674.30 <u>2 674.30</u>		<u>2 674.30</u>	<u>141 750.00</u>
<u>Divers</u>				
508100 AUTRES VALEURS MOBILIERES <u>Valeurs mobilières de placem.</u>				55 792.64 <u>55 792.64</u>
512000 BANQUE POPULAIRE	32 699.11			59 928.14
512001 CPTE/LIVRET B.POPULAIRE	115 080.66			
518800 INT./CPTE A TERME A RECV				597.02
530000 CAISSE	478.00			157.19
<u>Disponibilités</u>	<u>148 257.77</u>		<u>148 257.77</u>	<u>60 682.35</u>
486000 CH CONSTATEES D'AVANCE <u>Charges constatées d'avance</u>				900.00 <u>900.00</u>
<u>Total</u>	239 616.77	4 000.00	235 616.77	284 491.25
<u>* COMPTES DE REGULARISATION</u>				
<u>Total</u>				
<u>T O T A L A C T I F</u>			239 029.14	286 040.81

Détail bilan passif

	Net au 31/12/07	Net au 31/12/06
<u>FONDS PROPRES</u>		
Réserves :		
110000 REPORT A NOUVEAU	182 604.54	42 256.89
<u>Report à nouveau</u>	<u>182 604.54</u>	<u>42 256.89</u>
Résultat de l'exercice	-20 231.38	140 347.65
<u>TOTAL I</u>	162 373.16	182 604.54
<u>TOTAL II</u>		
<u>DETTES</u>		
401000 FOURNISSEURS	24 172.73	4 066.16
408000 FRS FACT NON PARVENUES		8 179.93
408110 HONO.COMPTABLE A PAYER	5 740.80	
408120 HONO.C COMPTES A PAYER	1 971.01	
408130 ASSURANCE A PAYER	1 462.00	
408140 ORANGE A PAYER.	138.48	
<u>Fournisseurs et rattachés</u>	<u>33 485.02</u>	<u>12 246.09</u>
421000 PERS.REMUNERATIONS DUES	182.20	
421100 NDF SALARIES	31.22	
428200 DETTE PROV P/CONGES PAYES	7 909.00	2 896.00
428210 DETTE REPOS COMPENSATEUR	785.00	
431000 URSSAF	17 847.00	14 872.00
437150 ASSEDIC INTERMITENTS	190.00	51.00
437200 AUDIENS	7 058.45	5 914.75
437300 ASSEDIC	4 546.00	2 165.00
437410 MED.TRAVAIL CMB	96.93	
437600 CAISSE CONGES PAYES	479.21	416.00
437700 FOND NATIONAL ACT°SOCIALE	532.00	444.14
437800 TAXE D'APPRENTISSAGE	1 283.96	
437810 AFDAS	3 700.38	
438600 ORG.SOCIAUX CH.A PAYER	3 955.00	1 415.64
438610 CH/REPOS COMPENSATEUR.	393.00	
442100 IMPOT RETENUE A LA SOURCE		223.51
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES		54 964.00
445711 TVA COLLECTEE 5.5 %	2 709.19	2 708.17
445712 TVA COLLECTEE 19.6%	1 526.84	340.93
445863 TVA/ AVOIRS A RECEVOIR	237.85	
448600 ETAT CHARGES A PAYER		4 779.04
448610 AMENDES A PAYER	75.00	
<u>Autres dettes</u>	<u>53 538.23</u>	<u>91 190.18</u>
.../...		

Détail bilan passif

	Net au 31/12/07	Net au 31/12/06
487000 PDTS CONSTATES D'AVANCE <u>Produits constatés d'avance</u>	22 500.00 <u>22 500.00</u>	
<u>TOTAL III</u>	109 523.25	103 436.27
<u>TOTAL GENERAL (I+II+III)</u>	271 896.41	286 040.81

Détail compte de résultat

	du 01/01/07 au 31/12/07	%	du 01/01/06 au 31/12/06	%	Variation en valeur annuelle
		C.A		C.A	
<u>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</u>					
706300 PRESTATIONS DE SERVICE	272.50		1 636.38		-1 363.88
706310 PRODUCTIONS SPECTACLES	297 837.98	99	272 566.82	99	25 271.16
707002 VENTES BAR 19.6%	18 351.43	6	25 279.73	9	-6 928.30
708100 PDTS ACTIVITES ANNEXES	100.00				100.00
<u>Produits des Manifestations</u>	<u>316 561.91</u>	<u>106</u>	<u>299 482.93</u>	<u>109</u>	<u>17 078.98</u>
740001 SUBVENTION DRAC	120 000.00	40	100 000.00	36	20 000.00
740100 SUB.V DE VILLEURBANNE	252 691.00	84	363 308.97	132	-110 617.97
740200 SUB.REGION RHONE ALPES	99 055.00	33	103 000.00	37	-3 945.00
740210 SUBVENT°REGION EMPLOI TR.	7 500.00	2			7 500.00
740400 SUBVENTIONS DIVERSES	22 627.60	7	26 000.00	9	-3 372.40
<u>Subventions d'exploitation</u>	<u>501 873.60</u>	<u>168</u>	<u>592 308.97</u>	<u>216</u>	<u>-90 435.37</u>
758000 PDTS DIVERS GEST°COUR.	0.70		0.07		0.63
791000 CPAM	-1 569.46		6 829.58	2	-8 399.04
791300 TRANSFERT DE CHARGES			483.49		-483.49
<u>Autres produits</u>	<u>-1 568.76</u>		<u>7 313.14</u>	<u>2</u>	<u>-8 881.90</u>
TOTAL I	816 866.75	273	899 105.04	327	-82 238.29
<u>CHARGES</u>					
607000 ACHATS MSES BAR	8 192.18	2	14 075.64	5	-5 883.46
605000 ACHATS MAT EQUIPT.TR	14 417.39	4	22 984.16	8	-8 566.77
605001 ACHAT MAT.INTRA.	2 265.00				2 265.00
605100 PRESTATION DECORS			5 850.00	2	-5 850.00
<u>Frais Liés aux Manifestations</u>	<u>24 874.57</u>	<u>8</u>	<u>42 909.80</u>	<u>15</u>	<u>-18 035.23</u>
602210 COMBUSTIBLES	1 579.98		1 578.04		1.94
604130 PARTICIPAT°CREAT°SPECTACLE	146 659.29	49	86 602.13	31	60 057.16
604200 ACHAT SPECTACLES INVITES	227 955.97	76	211 595.13	77	16 360.84
<u>Achats d'approvisionnements</u>	<u>376 195.24</u>	<u>126</u>	<u>299 775.30</u>	<u>109</u>	<u>76 419.94</u>
606110 ELECTRICITE	759.41		391.75		367.66
606120 EAU	355.50				355.50
606300 FOURNT ENT & PT EQUIPT	8 470.15	2	7 080.93	2	1 389.22
606310 PETITES FOURNITURES	1 037.13				1 037.13
606311 ACHAT PETIT OUTILL			315.90		-315.90
606400 FOURNITURES DE BUREAU	3 026.79	1	1 836.06		1 190.73
606800 AUTRES MAT ET FOURNITURES	894.87		3 900.12	1	-3 005.25
613001 LOCATIONS INVITE			2 000.00		-2 000.00
613500 LOCATIONS MOBILIERES	3 600.00	1	1 856.35		1 743.65
613510 LOCATIONS VEHICULES	880.42				880.42
615200 ENTRETIEN LOCAUX	6 276.31	2	4 994.25	1	1 282.06
.../...					

Détail compte de résultat

	du 01/01/07 au 31/12/07	% C.A	du 01/01/06 au 31/12/06	% C.A	Variation en valeur annuelle
615600 MAINTENANCE	884.80		6 398.04	2	-5 513.24
616000 PRIMES D'ASSURANCE	3 319.11	1	1 295.24		2 023.87
618100 DOCUMENTATION	472.36		192.54		279.82
621000 PERSONNEL INTERIMAIRE	2 079.20				2 079.20
622200 REM INTER.	7 979.20	2			7 979.20
622600 HONORAIRES COMPTABLES	4 800.00	1	14 950.00	5	-10 150.00
622610 HONORAIRES DIVERS	3 325.00	1	8 200.20	2	-4 875.20
622620 HONORAIRES CAC	4 944.00	1			4 944.00
623000 PUBLICIT°RELAT°PUB.	383.31		273.00		110.31
623100 PUBLICITE/ANNONCES	1 490.00		1 568.50		-78.50
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	34.59				34.59
624100 TRANSPORTS S/ ACHATS			19.00		-19.00
625000 DEPLACT MISSIONS ET RECEP	140.00		25.44		114.56
625100 VOYAGES ET DEPLACT P.	4 877.19	1	15 929.76	5	-11 052.57
625140 VOYAGES ET DEPLACT	30 657.22	10	25 429.58	9	5 227.64
625142 TRANSPORT INVITE	32.22				32.22
625501 DEFRAIMENT INVITE			1 611.56		-1 611.56
625600 MISSIONS	218.55		8 558.92	3	-8 340.37
625601 MISSIONS ARTISTES EXT	20 513.21	6	27 548.28	10	-7 035.07
625700 RECEPTIONS	17 489.07	5	33 682.88	12	-16 193.81
626100 AFFRANCHISSEMENT	925.82		866.56		59.26
626200 TELEPHONE TELEX	213.45		116.97		96.48
626210 PORTABLE P.PAPELARD	1 464.81		1 635.45		-170.64
626300 INTERNET	866.14		374.25		491.89
627500 SERVICES BANCAIRES	524.81		162.50		362.31
628500 FS DE GARDIENNAGE ET DE..	880.00				880.00
Charges de Fonctionnement	133 814.64	44	171 214.03	62	-37 399.39
631200 TAXE APPRENTISSAGE	1 283.88		957.35		326.53
633300 PART.EMPL.A FORM.PROF.	3 700.38	1	2 535.69		1 164.69
635110 TAXE PROFESSIONNELLE	895.00		872.00		23.00
635600 IMPOT FORFAITAIRE ANNUEL	2 000.00		2 000.00		
Impôts et taxes	7 879.26	2	6 365.04	2	1 514.22
641100 SALAIRES	186 594.86	62	141 669.84	51	44 925.02
641200 ECART CONGES PAYES	5 013.00	1	2 896.00	1	2 117.00
641300 PRIMES ET GRATIFICATIONS	3 752.14	1			3 752.14
641400 INDEMN ET AVANTAGES DIVER			2 029.80		-2 029.80
Rémunération du personnel	195 360.00	65	146 595.64	53	48 764.36
645100 CHARGES URSSAF	50 404.25	16	38 420.57	14	11 983.68
645150 CH.ASSEDIC INTERMITENT	2 165.29		2 196.72		-31.43
645320 CHARGES RETRAITE	17 921.68	6	13 419.09	4	4 502.59
645400 CHARGES ASSEDIC	6 578.89	2	4 759.58	1	1 819.31
645510 CAISSE CONGES SPECTACLES	4 424.13	1	4 225.00	1	199.13
645520 FOND NATIONAL ACT°SOCIALE	2 369.56		1 770.64		598.92
645800 CH/CONGES PAYES & REPOS C	3 024.00	1	1 324.00		1 700.00
645810 ORGAN SOCIAUX AUTEURS	12.00				12.00
647100 TICKETS RESTAURANTS	2 397.04				2 397.04
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	416.93		377.93		39.00
648000 AUTRES CHARGES DE PERS.	403.00		51.00		352.00
648100 INDEMNITES DE STAGES	1 079.18		900.00		179.18
.../...					

Détail compte de résultat

	du 01/01/07 au 31/12/07	%	du 01/01/06 au 31/12/06	%	Variation en valeur annuelle
		C.A		C.A	
<u>Charges sociales</u>	91 195.95	30	67 444.53	24	23 751.42
681115 AMT.LOGICIEL	289.86				289.86
681120 IMMO CORPORELLES			36.08		-36.08
681125 AMT MAT.BUREAU &INFO.	1 079.10				1 079.10
<u>Dotations aux amortissements</u>	1 368.96		36.08		1 332.88
681740 CREANCES			4 000.00	1	-4 000.00
<u>Dotations aux provisions</u>			4 000.00	1	-4 000.00
651600 DT AUTEURS /SPECTACLE	1.93		300.00		-298.07
651610 DT AUTEURS /INVITE	16 083.87	5	19 786.38	7	-3 702.51
658000 CH DIVERSES DE GEST°COUR.	60.18		0.02		60.16
<u>Autres charges</u>	16 145.98	5	20 086.40	7	-3 940.42
TOTAL II	-846 834.60	283	-758 426.82	276	-88 407.78
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-29 967.85	-10	140 678.22	51	-170 646.07
765000 ESCOMPTE OBTENUS			44.09		-44.09
768000 AUTRES PDTS FINANCIERS	3 997.33	1	597.02		3 400.31
<u>Produits financiers</u> III	3 997.33	1	641.11		3 356.22
665000 ESCOMPTE ACCORDES			20.02		-20.02
<u>Charges financières</u> IV			20.02		-20.02
771000 PDTS EXCEPTION.S/OPERAT°			59 542.23	21	-59 542.23
772000 PDTS/EX. ANTERIEURS	2 498.01				2 498.01
778800 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2.16				2.16
<u>Produits exceptionnels</u> V	2 500.17		59 542.23	21	-57 042.06
671000 CH EXCEPTION.SUR OPERAT.	0.50		1 748.89		-1 748.39
671200 PENALITES ET AMENDES			75.00		-75.00
671210 PENALITES AMENDES N.DED.	75.00				75.00
678800 CHARGES EXCEPTIONNELLES	51.53				51.53
<u>Charges exceptionnelles</u> VI	127.03		1 823.89		-1 696.86
695000 IMPOTS S/ LES BENEFICES			58 670.00	21	-58 670.00
699000 REPORT EN ARRIERE DEFICIT	-3 366.00	-1			-3 366.00
<u>Impôts sur les bénéfices</u> VII	-3 366.00	-1	58 670.00	21	-62 036.00
EXCEDENT OU DEFICIT	-20 231.38	-6	140 347.65	51	-160 579.03

ETATS DE SYNTHESE AU 31.12.2007 – IMMOBILISATIONS

Inventaire des immobilisations

No	Désignation immo.	D.Achat	Valeur H.T.	Taux M	Amort. antér.	Dot exer.	Cumul Amts	V.N.C.
000001	CIEL COMPTA	05/10/1999	182,18	12,00 L	182,18		182,18	
000002	LOGICIEL "PAIE	11/10/2002	1 890,00	100,00 L	1 890,00		1 890,00	
000003	OFFICE 2003	20/12/2006	299,00	100,00 L	9,14	289,86	299,00	
TOTAUX DU COMPTE 2050000000			2 371,18		2 081,32	289,86	2 371,18	
<u>LOGICIEL CIEL COMPTA</u>								
000001	MACHINE A CAFE	06/10/1998	609,80	100,00 L	609,80		609,80	
000002	ORDINATEUR	21/12/1998	2 268,44	100,00 L	2 268,44		2 268,44	
000003	FAX S60	04/03/1999	899,45	100,00 L	899,45		899,45	
000004	ORDI.SAMSUG	20/12/2006	609,00	20,00 L	3,72	121,80	125,52	483,48
000005	IMPRIMANTE	24/11/2006	677,64	33,33 L	23,22	225,86	249,08	428,56
000006	HP COLOR LASERJET	05/01/2007	810,20	33,33 L		267,04	267,04	543,16
000007	APP.PHOTO NULERIQUE	28/04/2007	574,48	33,33 L		129,25	129,25	445,23
000008	ORDI PORTABLE	15/06/2007	1 846,92	33,33 L		335,15	335,15	1 511,77
TOTAUX DU COMPTE 2183000000			8 295,93		3 804,63	1 079,10	4 883,73	3 412,20
<u>MAT.BUREAU & INFORMATIQUE</u>								
000001	FROGO	14/10/1999	377,96	100,00 L	377,96		377,96	
TOTAUX DU COMPTE 2184000000			377,96		377,96		377,96	
<u>MOBILIER</u>								
<u>RECAPITULATIF GENERAL DOSSIER</u>								
TOTAUX GENERAUX			11 045,07		6 263,91	1 368,96	7 632,87	3 412,20

ANNEXE

Nom de l'entreprise	A VILLEURBANNE SPECTACLES
Activité exercée	ORGANISATION DE SPECTACLES
Adresse	14 RUE DU DR FRAPPAZ 69100 VILLEURBANNE

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/07 au 31/12/07

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
- 3 Notes sur le bilan actif
- 4 Notes sur le bilan passif
- 5 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	271 896	Résultat: Perte	20 231
----------------------------------	---------	------------------------	--------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07.03.2008 par les dirigeants de l'entreprise.

1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;

Mise à disposition par la ville de Villeurbanne de biens et services :

1. Locaux	53 493
2. Fluides	12 496
3. Travaux locatifs	3 088
4. Véhicule, assurance et entretien	3 021
5. Téléphone	6 117
6. Maintenance informatique	385
7. Amortissement matériel	4 141

(Mise à disposition gratuite –prestations et biens -non comptabilisés, évaluation communiquée par la ville de Villeurbanne.)

2 Engagements financiers & Autres éléments significatifsEngagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	

Autres éléments significatifs

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable
------------------------------	----------------

Fonds commercial	Non applicable
-------------------------	----------------

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	2 371			2 371
Immobilisations corporelles	5 442	3 231		8 673
Immobilisations financières				
Total	7 813	3 231		11 045
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	2 081	289		2 371
Immobilisations corporelles	4 182	1 079		5 261
Immobilisations financières				
Total	6 263	1 368		7 632

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable
---	----------------

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	120 651	120 651	
TOTAL	120 651	120 651	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	3 997

Charges constatées d'avance:

Annexe

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Frais d'émission des emprunts à étaler	Non applicable
---	----------------

4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales	Non applicable
---	----------------

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation	4 000			4 000
Total	4 000			4 000

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	33 485	33 485		
Dettes fiscales & sociales	53 538	53 538		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	22 500	22 500		
	109 523	109 523		

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
---	----------------

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	9 312
Dettes fiscales & sociales	13 117
Autres dettes	

Annexe

Produits constatés d'avance:

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

5 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir :		31/12/07	31/12/06
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan			
448700	Produits a recevoir		56 750,00
468700	Produits a recevoir		85 000,00
Autres créances			141 750,00
518800	Int./cpte a terme a recv	3 997,33	597,02
Disponibilités		3 997,33	597,02
Total des produits à recevoir		3 997,33	142 347,02
Charges constatées d'avance :		31/12/07	31/12/06
486000	Ch constatees d'avance		900,00
486100	Assurances d'avance	1 336,51	
486110	Maintenance d'avance	368,00	
486120	Combustible d'avance	846,00	
Total des charges constatées d'avance		2 550,51	900,00
Charges à payer :		31/12/07	31/12/06
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan			
408000	Frs fact non parvenues		8 179,93
408110	Hono.comptable a payer	5 740,80	
408120	Hono.c comptes a payer	1 971,01	
408130	Assurance a payer	1 462,00	
408140	Orange a payer.	138,48	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 312,29	8 179,93
428200	Dettes prov p/conges payes	7 909,00	2 896,00
428210	Dettes repos compensateur	785,00	
438600	Org.sociaux ch.a payer	3 955,00	1 415,64
438610	Ch/repos compensateur.	393,00	
448600	Etat charges a payer		4 779,04
448610	Amendes a payer	75,00	
Dettes fiscales et sociales		13 117,00	9 090,68
Total des charges à payer		22 429,29	17 270,61

Annexe

Produits constatés d'avance :		31/12/07	31/12/06
487000	Pdts constatés d'avance	22 500,00	
Total des produits constatés d'avance		22 500,00	

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	82 741
Prestations	
Personnel Bénévole	
Total des contributions en nature	82 741

EMPLOIS DES CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

Bénévolat	
Prestations en nature	
Dons en nature	
Total des contributions volontaires	

Annexe: Rémunération des plus hauts cadres dirigeants

Rémunérations allouées aux cadres dirigeants au titre de l'année 2007 s'élèvent à 51 943 €.

ETATS FISCAUX

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012007 et clos le 31122007 Régime simplifié d'imposition
ou réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case)
(cocher la case correspondante)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE LYON VILLEURBANNE
BP 3173
165 RUE GARIBALDI 69401 LYON CEDEX 0

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire
A VILLEURBANNE SPECTACLES
14 RUE DU DR FRAPPAZ
69100 VILLEURBANNE
690011 301475 35243474000010
Insp.,IFU N° dossier N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
ORGANISATION DE SPECTACLES
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :
le téléphone :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal ① Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % Bénéfice imposable au taux de 15 % DÉFICIT (report de la lignes XO de 2058-A ou 372 du 2033-B)

2 Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % ② 2bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % (ligne 17 ou 591 du tableau n° 2059-A ou 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1 ② bis)

2ter Plus-values imposables au taux de 16,5 % ② ter 2quater Plus-values imposables au taux de 0% (ou 8% pour les exercices ouverts avant le 1er Janvier 2007) (article 219a quinquies du CGI) ② quater 2quinquies Plus-values exonérées (article 238 quinquies du CGI) ② quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2 quater
entreprises nouvelles art. 44 sexies créées en Corse, art. 208 sexies sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI) zone franche Corse art. 44 decies
entreprises nouvelles art. 44 septies créées en Corse, art. 208 quater A zones franches urbaines art. 44 octies ou 44 octies A autres dispositifs ③ bis
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A) bénéfice ou déficit exonéré ③ plus-values à long terme imposables aux taux de 15% ou 8%
pôle de compétitivité (art.44 undecies)

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôts indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066
3. Crédits d'impôt et imputations
en faveur de la recherche en faveur de la formation des dirigeants d'entreprise ④ prélèvement exceptionnel ⑤ bis crédit d'impôt pour investissement en Corse
crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage crédit d'impôt famille ⑤ ter réduction d'impôt en faveur du mécénat ⑤ autres imputations

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie : CAB N. DOROUMIAN EXPERT COMPTABLE 11, Quai Général Sarrail 69006 LYON 04 78 24 07 04 04 72 74 29 60

- du comptable et/ou du conseil *
n° d'agrément du CGA

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables **
À VILLEURBANNE le 07.03.2008

Signature et qualité du déclarant
PRESIDENT

* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).
** Lorsque l'adhérent d'un centre de gestion a opté pour la procédure TDFC (adhésion globale), la partie relative au visa de l'expert-comptable devra comporter les informations suivantes : nom de l'expert-comptable et du cabinet d'expertise-comptable, n° SIRET du cabinet.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise **A VILLEURBANNE SPECTACLES**
et Date de clôture de l'exercice **31122007**

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS (Voir renvois page 4)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts 6	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) 7	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus 8	(e)	
	(f)	
	(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI 9	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis 10	total (a à h)	

NEANT

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A. à r.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
5	6	7	8	9	10	11	12	

TABLEAU 2065

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice A VILLEURBANNE SPECTACLES (À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)
31122007

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

NEANT

I DIVERS NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la base de l'annexe ou modèle 2460 de 2007, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 11 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et aquater du CGI)	Taux de 8 % * (art. 219 I a quinquies du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

Les MVLT relevant du taux de 8 %, puis 0 %, ne sont plus reportables ou imputables pour les exercices ouverts à compter du 01-01-2007.
* Le taux de 8 % ne s'applique que pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2007.

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

– Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

– Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) <input style="width: 100px;" type="text"/> plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 16,5% (pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007) <input style="width: 100px;" type="text"/> Chiffre d'affaires TTC <input style="width: 100px;" type="text"/>	ou	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 % <input style="width: 100px;" type="text"/> plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007) <input style="width: 100px;" type="text"/>
--	----	--

– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n°S d'identification de la société mère.

n° SIRET

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A VILLEURBANNE SPECTACLES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 14 RUE DU DR FRAPPAZ 69100 VILLEURBANNE Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 3 5 2 4 3 4 7 4 0 0 0 0 1 0Néant *

				Exercice N clos le, 31122007	N-1 31122006	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 371	289
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 673	5 261
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	11 045	7 632	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	10	10	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	4 973	4 000
		Autres créances (3)	BZ	CA	113 127	113 127
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		55 792
Disponibilités		CF	CG	151 823	151 823	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 550	2 550	
	TOTAL (III)	CJ	CK	272 484	4 000	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	283 529	11 632	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		A VILLEURBANNE SPECTACLES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	182 604	42 256	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(20 231)	140 347	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	162 373	182 604
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 485	12 246	
	Dettes fiscales et sociales	DY	53 538	91 190	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB	22 500		
		TOTAL (IV)	EC	109 523	103 436
	Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	271 896	286 040
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	109 523	103 436		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

		Désignation de l'entreprise : A VILLEURBANNE SPECTACLES						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	18 351	FB		FC	18 351	25 279		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF			
			FG	298 210	FH		FI	298 210	274 203	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	316 561	FK		FL	316 561	299 482		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	501 873	592 308		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	(1 569)	7 313		
	Autres produits (1) (11)					FQ				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	816 866	899 105	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	8 192	14 075		
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 579	1 578		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	525 112	498 245		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 879	6 365		
	Salaires et traitements*					FY	195 360	146 595		
	Charges sociales (10)					FZ	91 195	67 444		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	1 368	36	
			- dotations aux provisions*				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		4 000	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)				AZ		GE	16 145	20 086		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	846 834	758 426		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(29 967)	140 678		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 997	641		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)						GP	3 997	641		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		20		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU		20		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 997	621		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(25 970)	141 299		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		A VILLEURBANNE SPECTACLES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 498	59 542	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 500	59 542	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	75	1 823	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	51		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	127	1 823	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 373	57 718	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(3 366)	58 670	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	823 364	959 288	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	843 595	818 940	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(20 231)	140 347	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de location immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	(1 569)	7 313	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	16 085	20 086	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDES			75		
REGULARISATIONS DE COMPTES			52	2 500	
Total			127	2 500	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Ce grid Group

Désignation de l'entreprise <u>A VILLEURBANNE SPECTACLES</u>										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCO	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	2 371	KE		KF		
CORP	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport*					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					LB	5 442	LC		LD	3 231	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	5 442	LO		LP	3 231	
	FINAN	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	7 813	ØH		ØJ	3 231		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCO	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	2 371	LW		
CORP	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers					IU		MM		MN		
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS	8 673	MT	
		Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
Avances et acomptes						NC		ND		NE			
TOTAL III						IY		NG	8 673	NH			
FINAN	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		
	Autres participations						IO		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		
	TOTAL IV						I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	11 045	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A VILLEURBANNE SPECTACLESNéant ***CADRE A** **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	2 081	PF	289	PG		PH	2 371
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 182	QM	1 079	QN		QO	5 261
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	4 182	QV	1 079	QW		QX	5 261
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	6 263	ØP	1 368	ØQ		ØR	7 632

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A VILLEURBANNE SPECTACLESNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	4 000	6U	6V	4 000	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	7A		
	TOTAL III	7B	4 000	TY	TZ	UA	4 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	4 000	UB	UC	UD	4 000
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 °du C.G.I					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A VILLEURBANNE SPECTACLESNéant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA							
		Autres créances clients		UX	4 973		4 973				
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* UO)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		VM	47 369		47 369			
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	40 807		40 807			
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN						
			Divers		VP	23 500		23 500			
		Groupe et associés (2)		VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 451		1 451					
	Charges constatées d'avance		VS	2 550		2 550					
	TOTAUX		VT	120 651	VU	120 651	VV				
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE							
				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG							
		à 1 an maximum à l'origine		VH							
		à plus d'1 an à l'origine									
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	33 485		33 485				
		Personnel et comptes rattachés		8C	8 907		8 907				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	40 081		40 081				
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 473		4 473				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	75		75				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI							
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
		Produits constatés d'avance		8L	22 500		22 500				
		TOTAUX		VY	109 523	VZ	109 523				
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>A VILLEURBANNE SPECTACLES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>31122007</u>			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint <input type="text"/> moins part déductible* <input type="text"/> à réintégrer :			WA			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WB			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WC			
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*			WD			
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)			WE			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*			WF			
	Amendes et pénalités (nature : <u>AMENDES</u>)			WG			
	Impôt sur les sociétés et IFA acquittée en 2005 (cf page 9 de la notice 2032)			WI			
				WJ	75		
			WK				
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	<u>WL</u>	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI	<u>L7</u>	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15 %, (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			ZM			
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 %, (8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007)			ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN			
				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^e et 212 du C.G.I.)	<u>SU</u>	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	<u>SW</u>	WQ	1 082		
		Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro	<u>M8</u>				
				TOTAL I	WR	1 157	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WS	20 231		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007) - imposées au taux de 16,5% (pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007) - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			WV			
				WH			
				WP			
				WW			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WB			
Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)				WZ			
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				XA			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*				XY		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	<u>K9</u>	Entreprises nouvelles 44 sexies	<u>L2</u>	Entreprises créées en Corse (art. 208 quater A)	<u>L3</u>
		Entreprises créées en Corse (art. 208 sexies)	<u>L4</u>	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	<u>L5</u>	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	<u>L6</u>
		Sociétés investissements Immobiliers cotées (art. 208C)	<u>K3</u>	Zone franche Corse (art. 44 decies)	<u>ØT</u>	Zone franche urbaine (art. 44 octies ou 44 octies A)	<u>ØV</u>
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dérogée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS)				<u>ZI</u>	3 366		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	23 597	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		<u>XI</u>			
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				<u>ZL</u>	22 440		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				<u>XN</u>			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u> A </u> <u>VILLEURBANNE SPECTACLES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés	K5		
Déficits reportables	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	11 864	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓	↓	
	ligne WI	ligne WU	

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>A VILLEURBANNE SPECTACLES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	42 256	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	140 347	
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)				
		Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)		ØE	
	TOTAL I		ØF	182 604	
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB		
		- Autres réserves	ZD		
	Dividendes		ZE		
	Autres répartitions		ZF		
	Report à nouveau		ZG	182 604	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	182 604	
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.					
RENSEIGNEMENTS DIVERS		Exercice N :	Exercice N - 1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 <input type="text"/>		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	391 297	327 031
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois) J8 <input type="text"/>		XQ	4 480	3 856
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	2 079	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	21 048	23 150
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes		ST	106 206	144 207
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	525 112	498 245
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *		YW	895	872
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS <input type="text"/>		9Z	6 984	5 493
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	7 879	6 365
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	24 486	26 341
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	40 501	40 560
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2007) *		ØB	189 563	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% ⁽¹⁾ JL	
			Plus-values à 16,5% ⁽²⁾ JM	Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% ⁽¹⁾ JO	
			Plus-values à 16,5% ⁽²⁾ JP	Imputations JF	
Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale. JH	N° SIRET de la société mère JJ		
- numéro du centre de gestion agréé *		XP			
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : <input type="text"/> handicapés : <input type="text"/>)		YP	5	5	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%	
- Filiales et participations: La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1		ZR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

(1) ou 8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007.

(2) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (art. 219 Ia du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A VILLEURBANNE SPECTACLESNéant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (report de la colonne ①)		Valeur résiduelle (report de la colonne ⑥)	Prix de vente *	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	COURT TERME	LONG TERME		
						⑫		
⑦		⑧	⑨	⑩	⑪	16,5 % (1)	15 % ou 16 %	0 % (2)
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+			
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑪								
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫					(A)		(B)	(ventilation par taux)

(1) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007.

(2) ou 8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>A VILLEURBANNE SPECTACLES</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
N-8						
N-9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A VILLEURBANNE SPECTACLES

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a
sexies-0 du CGI) ou d'autres éléments d'actifs exclus du régime du long terme
(art. 219 I a *quater* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice ⑦	Solde des moins-values à reporter col.: ②+④-⑤-⑦ ⑧
	À 19 % ou à 15 % ②	À 8 % (1) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>quater</i> a <i>sexies-0</i> ou a <i>sexies-0</i> bis du CGI)* ④	À 15 % ou à 16,5 % (2) ⑤	À 8 % (1) ⑥		
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Uniquement en cas d'exercice ouvert entre le 01/01/2006 et le 31/12/2006. En cas d'exercice ouvert à compter du 01/01/2007, ces colonnes n'ont pas à être servies.

(2) Uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A VILLEURBANNE SPECTACLES					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 8 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	9					
Plus-values de l'exercice antérieur affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12					
Prélèvements opérés {	13	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
		- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14			
TOTAL (lignes 13 et 14)	15					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>A VILLEURBANNE SPECTACLES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <u>01012007</u> et clos le : <u>31122007</u> Durée en nombre de mois		<u>12</u>
I – PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	B2	18 351
Production vendue – Biens	A5	
Production vendue – Services	A7	298 210
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	501 873
Autres produits	B8	
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	
TOTAL A	I5	818 436
II – CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	8 192
Variation de stock (marchandises)*	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	1 579
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	520 631
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle	C6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	16 145
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle*	C9	
TOTAL B	D1	546 550
III – VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		
TOTAL A – TOTAL B	D2	271 886
* voir notice au verso		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ACTI AUDIT

19, rue Jules Romains
69100 Vaulx en Velin
Tél. : 04 37 45 19 00
Fax : 04 37 45 19 09
Mail : contact@acticonseil.com

Hervé ELLUL

Expert - Comptable
Ingénieur ECAM ESSEC
Commissaire aux comptes
Expert Judiciaire agréé par
la Cour d'Appel de Lyon

Jean-Christophe CARREL

Expert - Comptable
Commissaire aux comptes

Christophe LEFEVRE

Expert - Comptable
Commissaire aux comptes

Mickaël MARTIN

Maîtrise de Droit Public
DESS d'aménagement et politique
des Collectivités Territoriales

Michel DUBOIS

Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
DEA Analyse des Systèmes
de Santé

ACTI AUDIT

Commissariat aux comptes

ACTI EXPERT

Expertise Comptable

ACTI PUBLIC

Conseil aux Collectivités locales

LEPINE AUDIT

Commissariat aux comptes

Sont des Sociétés du

Groupe

ACTI CONSEIL

ASSOCIATION VILLEURBANNE SPECTACLES

Siège Social : 14, rue FRAPPAZ

69100 - VILLEURBANNE

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2007

SARL au capital de 10 000 €

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Lyon
Siren : 412 210 387 - T.V.A. Intracommunautaire : FR 95 412 210 387 - Code APE 741 C

VILLEURBANNE SPECTACLES VIVANTS

Siège Social : 14, rue FRAPPAZ

69100 - VILLEURBANNE

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association **VILLEURBANNE SPECTACLES VIVANTS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 Mars 2008.
Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

...

1. OPINIONS SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables, nous nous sommes assurés du caractère adapté du principe de rattachement des charges et produits à l'exercice au regard notamment des conventions de financement signés entre l'association et les partenaires publics, ainsi que de l'information des contributions en nature significatives dans l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Vaulx-en-Velin, le 22 Février 2008

Le Commissaire aux Comptes,

ACTIAUDIT

Pour ACTIAUDIT

Hervé ELLUL

